

édito Le plein de nouvelles : la Graine prend forme et couleur !

Déjà mars, et pas de Gazette depuis juin dernier ? Que s'est-il donc passé ?

Eh bien, beaucoup de choses, justement. Après une pause estivale, et notamment l'adoption de la **loi ESS** (Economie Sociale et Solidaire) qui a reconnu les monnaies complémentaires (cf. point juridique), nous avons repris nos activités avec une vision plus claire. L'afflux de **nouveaux membres actifs** à partir du mois d'octobre nous a remplis d'énergie. Certes, il faut à chacun et chacune un peu de temps pour se familiariser avec le sujet, avec notre fonctionnement, et trouver sa place : lire livres et articles, regarder des vidéos, assister aux réunions des groupes de travail pour s'imprégner de ce qui est déjà en cours. Mais petit à petit, le projet grandit et cela nous fait du bien.

Que faisons-nous de cette énergie ? Pendant les deux premières années du projet, qui fête déjà ses trois ans, nous avons mis en place un cadre de fonctionnement et des outils : une **charte** présentant nos valeurs et notre vision, une **association** pour avoir un statut juridique, une **convention** décrivant les modalités de fonctionnement de notre monnaie, une méthode et un processus de **démarchage** des producteurs, des **outils informatiques** qui nous permettent de collaborer et d'échanger et qui s'enrichissent régulièrement en fonction des besoins, des modalités de **gouvernance** et d'organisation, en favorisant la participation de chacun.

A présent, ce cadre se complète et s'agrémente d'éléments plus consistants : procédés de **sécurisation** et **d'impression** des coupons, outils **d'émission** et de **suivi** de la monnaie (→ Fonctionnement de la Graine), prises de contact avec les futurs **producteurs** (→ Démarchage), mise en place des outils de **communication** et renouvellement des **ateliers** (→ Communication citoyenne), organisation et participation à des projections-débats... Tout cela est accompagné par l'augmentation régulière du nombre de personnes inscrites sur notre liste de diffusion (plus de 1000 depuis le mois de janvier).

Si vous aussi, vous voulez mettre la main à la pâte pour contribuer au lancement de la Graine (démarchage en premier lieu, mais aussi graphisme, administration, etc..), mieux nous connaître et devenir vous aussi des diffuseurs de Graines, ou encore participer au réseau comme producteur, écrivez-nous, venez à nos ateliers... vous êtes les bienvenus !

... Et le meilleur pour la fin ! Des graphistes nous ont rejoints et nous ont fait une première proposition de coupons... qui sera dévoilée très prochainement. Vous découvrez déjà, en tête de cette nouvelle gazette, le superbe logo qu'ils nous ont concocté ! Merci à eux.

point Juridique

Nous vivons dans un pays merveilleux !...

TSVP ...

La France était le seul pays où les monnaies complémentaires étaient interdites (art. 442 du Code pénal). Et c'est maintenant le seul où elles sont autorisées... puisqu'ailleurs elles sont juste tolérées !!

L'article 16 de la section 4 (L311.5 et .6) de la [loi du 31 juillet 2014 relative à l'Economie Sociale et Solidaire](#) autorise en effet les entreprises ou les associations appartenant au domaine de l'économie sociale à émettre et gérer des monnaies locales complémentaires, sous réserve que cela soit leur unique objet.

Banco !

Qu'en est-il du décret d'application ? Pas prévu dans la loi, il n'y en a pas besoin

Après 14 mois d'incertitude qui ont absorbé beaucoup de notre énergie, le cadre juridique est défini

Donc les communautés territoriales peuvent, si elles le souhaitent, accepter les monnaies locales complémentaires dans le cadre de leur activité sociale. Pour le moment, en France, aucune municipalité n'en a exprimé le désir. Peut-être parce que le Ministère des finances n'a pas clarifié sa position ?...

Mais quel est le statut juridique requis d'une monnaie locale complémentaire (MLC) ? La question est complexe et le législateur n'y répond pas.

Les MLC ne sont pas assimilées à des titres de paiement mais se réfèrent à un arrêt de la cour de cassation du 6 juin 2001 concernant les chèques cadeaux (dit [arrêt « Tir groupé »](#)) pour ce qui concerne d'éventuels conflits.

Nous sommes donc libres... de ne pas faire n'importe quoi !

Cela signifie que nous allons créer une association dénommée « La Graine » qui mettra à la disposition de l'économie sociale et solidaire du bassin économique de Montpellier (dont l'association ADESL) un « [signe monétaire](#) ».

Nous sommes donc en pleine expérimentation sociale citoyenne... Cela vaut certainement la peine de relever ses manches !

point Fonctionnement de la Graine

En attendant la loi sur l'Economie Sociale et Solidaire, nous avons travaillé sur différents aspects pratiques du projet :

- Impression/Validation des coupons : différents imprimeurs ont été contactés durant ces derniers mois. Nous avons fait le choix d'utiliser des code-barres sur les coupons pour permettre la gestion des flux de Graine et l'identification individuelle des coupons par les producteurs à l'aide d'un lecteur (en cours de conception). Nous sommes en effet soumis à une obligation légale de sécurité et de traçabilité des coupons.

- Un schéma de circulation de la Graine a été mis en forme afin d'expliquer le fonctionnement de la Graine et les différents types d'échange.

- Gestion des adhérents : un système de cartes d'adhérents **producteurs** et **consom'acteurs** sera mis en place, fonctionnant également à l'aide des code-barre..

point Démarchage

Le groupe a accueilli de nouveaux membres depuis octobre 2014. Grâce à eux et aux outils de suivi disponibles, le réseau de confiance commence à prendre forme, et la réflexion sur nos moyens d'action bat son plein à chaque réunion de travail du groupe.

Les documents utilisés lors des enquêtes ont été mis à jour et constituent notre boîte à outils : Charte, Foire aux Questions, Convention, Questionnaire, Questionnaire simple, Statuts, Règlement Intérieur..

La liste des secteurs d'activité a été redéfinie dans le but de proposer au réseau une grande diversité d'offres de biens et services répondant aux besoins de tous les jours : producteurs et distributeurs de fruits et légumes, bars, artisans, énergie, brocanteur, artistes, réparateurs et vendeurs de vélos et autos, santé, bien être, libraires...

La plus grande difficulté que nous rencontrons est de trouver des créneaux horaires de rendez-vous convenant à la fois aux producteurs de biens et services et aux membres bénévoles d'ADESL.

point Communication citoyenne

Nous poursuivons les ateliers mensuels destinés à accueillir les personnes désirant participer au projet, tout en continuant à informer les personnes qui le découvrent. Les participants qui le souhaitent sont désormais invités à plancher sur des travaux pratiques et à contribuer ainsi à une micro-activité en cours. Ce rendez-vous mensuel est un moment de créativité citoyenne et de convivialité à ne pas manquer !

Nous préparons notre participation à des évènements publics liés aux alternatives économiques et sociales : projections-débat, Semaine de l'environnement, Alternatiba tour, etc...

Et de nombreux autres chantiers sont en cours, notamment :

- la mise au point des outils de présentation, tels que dépliants, tracts, à destination des consom'acteurs mais aussi des accepteurs de la Graine (producteurs de biens et prestataires de services);
- l'organisation de nos canaux de diffusion (presse, radio, Internet, listes de diffusion, etc...)

point Trésorerie

Situation de la trésorerie d'ADESL au 31/12/2014 (à compter de fin mai 2014)

ENTRÉES		SORTIES	
Report corrigé déficit au 31 mai 2014	-144,00 €	Frais de tenue de compte	24,00 €
Participation atelier et Dons	236,00 €	frais de stand et salon	70,00 €
Vente journaux, brochures et dvd	127,00 €	Achat brochures et dvd	80,00 €
		Hébergement site informatique	20,00 €
		Achat matériel électronique	170,00 €
TOTAUX	219,00 €		364,00 €
		déficit fin 2014	-145,00 €

Comme vous le constatez, la situation ne s'est guère améliorée à fin 2014.

Depuis le début du projet, nos uniques sources de financement sont les participations libres apportées par les membres actifs et les personnes qui assistent à nos ateliers, ainsi que quelques rentrées exceptionnelles (projection au cinéma Diagonal et ventes de documents). Même si la disparition des gros loyers de la Minga a allégé la charge pesant sur les participants aux réunions, la plupart des membres les plus actifs avancent sur leurs propres deniers les frais engagés ici et là... en plus d'y consacrer, certes avec plaisir, une grande partie de leur temps libre !

Vous conviendrez que la situation n'est plus "soutenable" pas même à moyen terme!

C'est pourquoi nous vous rappelons que vos dons sont les bienvenus, dès maintenant !

Ils seront répertoriés et récompensés en juste proportion, au moment propice, à l'instar de ce qui se fait dans les campagnes de souscriptions solidaires (dit « crowdfunding » ou financement participatif). Et vous pouvez même nous aider à en définir l'échelle : dons / contreparties.

Nous en profitons pour vous informer que la campagne de pré-adhésion va démarrer prochainement. Elle va nous permettre : 1/ de vraiment "nous compter", utilisateurs et accepteurs, 2/ de déclencher l'impression et la mise en circulation de la Graine, une fois atteint le seuil d'équilibre.

En parallèle, au fil des inscriptions, elle renforcera notre crédibilité auprès des partenaires potentiels encore hésitants.

Alors dans les prochains jours, soyez attentifs et réactifs !

**Infos, actus,
agenda... :**
<http://adesl.net>

Courriel :
contact@adesl.net

Téléphone
(Marie-Hélène)
06 89 74 45 76